

## DROITS DE SCOLARITÉ SECTEUR MUSIQUE POUR TOUS 2018-2019

**INSCRIPTION : 90 \$** (Droits d'inscription, 50 \$, et contribution volontaire à la Fondation Vincent-d'Indy, 40 \$)

INSTRUMENT ET MATIÈRES THÉORIQUES	Leçons d'instrument	Matières théoriques	
Leçons individuelles à l'instrument (tous âges)	30 leçons de 1 h/semaine	N/A	1 618 \$
Initiation à l'instrument (5 et 6 ans)	30 leçons de 30 minutes/semaine	N/A	809 \$
Préparatoire et 1 <sup>re</sup> année	30 leçons de 1 h/semaine	Incluant les matières théoriques	1 618 \$
2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> année	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 1 h/semaine	2 000 \$
6 <sup>e</sup> année	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 1 h 30/semaine	2 191 \$
7 <sup>e</sup> année	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 2 h/semaine	2 382 \$
8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> année	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 2 h 30/semaine	2 573 \$
Post-Lauréat (piano)	30 leçons de 1 h/semaine	N/A	1 618 \$

MATIÈRES THÉORIQUES SEULEMENT			
2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> année	N/A	30 leçons de 1 h/semaine	594 \$
6 <sup>e</sup> année	N/A	30 leçons de 1 h 30/semaine	891 \$
7 <sup>e</sup> année	N/A	30 leçons de 2 h/semaine	1 188 \$
8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> année	N/A	30 leçons de 2 h 30/semaine	1 485 \$
Leçons individuelles de matières théoriques	N/A	30 leçons	53,94 \$/h
Leçons semi-privées de matières théoriques (2 élèves maximum)	N/A	30 leçons	26,97 \$/h

AUTRES FRAIS LIÉS AUX LEÇONS D'INSTRUMENT ET AUX COURS DE MATIÈRES THÉORIQUES	
Accompagnement	Pour les élèves inscrits en chant, en cordes et en vents, il faut prévoir environ 2 heures d'accompagnement pour l'année scolaire à un tarif d'approximativement 35 \$ l'heure en prévision des examens d'instrument et concerts. Au secteur Musique pour tous, les frais sont assumés par les parents et payés directement au pianiste accompagnateur. En option musique du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, ces frais sont facturés directement aux parents.
Examens d'instrument <sup>1</sup>	Les frais varient de 35 \$ à 90 \$ selon le niveau de l'élève. Au secteur Musique pour tous, les examens sont facultatifs. Les frais sont payables sur inscription seulement. En option musique du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, les examens sont obligatoires et les frais sont facturés directement aux parents.
Examens de matières théoriques <sup>1,2</sup>	Les frais varient de 45 \$ à 110 \$ par année, selon le niveau de l'élève.
Matériel didactique	Les parents se procurent le matériel didactique à la COOP Vincent-d'Indy à la suite des recommandations faites par les professeurs d'instrument et de matières théoriques.

COURS DE GROUPE		
Initiation musicale (4 à 6 ans)	15 leçons de 1 h/semaine	376 \$
Exploration musicale (6 et 7 ans) <sup>3</sup>	15 leçons de 1 h/semaine	438 \$
Cours d'instrument en groupe (7 ans à 11 ans)	15 leçons de 1 h/semaine	438 \$
Exploration des répertoires musicaux : une écoute active (18 ans et plus) <sup>4</sup>	15 leçons de 1 h/semaine	318 \$
Culture musicale : fondements théoriques pour la pratique musicale (18 ans et plus) <sup>4</sup>	15 leçons de 1 h/semaine	318 \$
Petits ensembles (pour musiciens d'expérience) (18 ans et plus)	15 leçons de 1 h 30/semaine	540 \$
Chœur les Voix parallèles de Vincent-d'Indy (pour musiciens d'expérience) (18 ans et plus)	14 répétitions de 2 h 30/semaine	125 \$

<sup>1</sup> Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde une reconnaissance officielle aux certificats d'études musicales décernés par l'École de musique Vincent-d'Indy, qu'il a reconnue comme « organisme d'encadrement de l'enseignement privé de la musique ». Pour les élèves de niveau secondaire, il revient aux parents de faire la demande d'ajout d'unités additionnelles au bulletin académique de l'élève. Le parent doit télécharger et remplir le formulaire qui se trouve sur le site du MEES : [www.education.gouv.qc.ca/eleves/arts-et-culture/enseignement-privé-de-la-musique](http://www.education.gouv.qc.ca/eleves/arts-et-culture/enseignement-privé-de-la-musique).

<sup>2</sup> Des frais sont à prévoir pour les examens officiels pour les personnes inscrites aux cours collectifs de matières théoriques de la 2<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année. Voir section « autres frais liés aux leçons d'instrument et aux cours de matières théoriques ».

<sup>3</sup> Le prix du cours *Exploration musicale* inclut le prêt des instruments pour la période de cours, à l'exception de la flûte à bec.

<sup>4</sup> Un rabais de 10 % est offert lorsqu'une personne s'inscrit aux deux cours suivants : *Exploration des répertoires musicaux : une écoute active* et *Culture musicale : fondements théoriques pour la pratique musicale*.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### FORMATION OFFERTE AUX ÉLÈVES

**Leçon d'instrument** : Les instruments enseignés sont : alto, basson, chant, clarinette, contrebasse, cor français, cornet, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, orgue, percussions, piano classique, piano jazz, saxophone, violon, violoncelle, trompette et trombone. L'horaire de la leçon est déterminé avec l'enseignant.

**Matières théoriques** : Pour les niveaux préparatoire et 1<sup>re</sup> année, les cours de matières théoriques sont inclus avec la leçon d'instrument. À partir de la 2<sup>e</sup> année, des cours collectifs de matières théorique sont offerts. La participation à ces cours est obligatoire pour les élèves de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année inclusivement pour tous les élèves inscrits au secteur Musique pour tous. En option musique, les élèves doivent suivre des cours de matières théoriques tout au long de leur formation.

### Horaire des cours

2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année : le samedi en avant-midi ou durant la semaine à partir de 16 h

7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année : le samedi en avant-midi

### PRÉSENCE AUX LEÇONS D'INSTRUMENT

La présence aux cours est obligatoire. En cas d'absence, l'élève ou ses parents doivent aviser directement l'enseignant 24 heures à l'avance. Deux absences avec avertissement de 24 heures peuvent être tolérées. L'enseignant pourra alors remettre ces deux leçons manquées. Au-delà de ce nombre, l'enseignant n'est pas tenu de remettre la leçon. Sans avis, aucune leçon n'est remise.

### PRÉSENCE AUX COURS DE MATIÈRES THÉORIQUES

La présence aux cours de matières théoriques est obligatoire et essentielle à la réussite de l'élève. Toute absence doit être motivée auprès de l'enseignant. L'élève doit se conformer aux directives énoncées dans le plan de cours de son professeur de matières théoriques.

### TRAVAIL REQUIS

Pratique à l'instrument : 30 minutes et plus par jour selon le niveau.

Matières théoriques : devoirs hebdomadaires et étude.

### RECONNAISSANCE DES ÉTUDES

À la fin de l'année scolaire, l'élève qui s'est présenté aux examens reçoit un bulletin émis par l'École de musique Vincent-d'Indy.

<b>LORS DE L'INSCRIPTION</b>	<b>LORS DE LA RÉINSCRIPTION</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>Remplir le formulaire d'inscription ci-joint.</li><li>Retourner le formulaire d'inscription complété et les pièces exigées au dossier :<ul style="list-style-type: none"><li>Attestation des études musicales, s'il y a lieu;</li><li>Chèque de 140 \$ incluant les droits d'inscription de 50 \$ non remboursables, un dépôt de 50 \$* applicable sur les droits de scolarité et la contribution volontaire de 40 \$ à la Fondation Vincent-d'Indy.</li></ul></li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>Vérifier les renseignements apparaissant sur le formulaire de réinscription ci-joint et effectuer les corrections, s'il y a lieu.</li><li>Retourner le formulaire de réinscription rempli et les pièces exigées au dossier :<ul style="list-style-type: none"><li>Attestation des études musicales, s'il y a lieu;</li><li>Chèque de 140 \$ incluant les droits d'inscription de 50 \$ non remboursables, un dépôt de 50 \$* applicable sur les droits de scolarité et la contribution volontaire de 40 \$ à la Fondation Vincent-d'Indy.</li></ul></li></ol>
<small>*Les élèves inscrits au Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie n'ont pas à verser le dépôt de 50 \$</small>	<small>*Les élèves inscrits au Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie n'ont pas à verser le dépôt de 50 \$</small>

### RÉINSCRIPTION

Après l'évaluation du dossier de l'élève, l'École procède chaque année à une réinscription. Les droits de réinscription de 50 \$ s'appliquent annuellement et sont non remboursables.

### CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Une contribution volontaire annuelle de 40 \$ permet à la Fondation Vincent-d'Indy de continuer à soutenir l'enseignement musical à l'École et de promouvoir l'excellence. Un reçu d'impôt sera remis.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Un dépôt de 50 \$ est exigé avec le formulaire. Le reste du solde est payable en quatre versements répartis dans l'année pour les cours donnés sur une base annuelle et en deux versements pour les cours session. Les dates prévues sont les suivantes : 11 septembre 2018, 9 octobre 2018, 9 janvier 2019, 11 février 2019. À partir du moment où il y a un défaut de paiement, la balance du compte sera payable immédiatement, sans quoi, l'École mettra fin aux cours.

### RABAIS

Rabais-famille : Lorsque vous inscrivez plus d'une personne d'une même famille (résidant à la même adresse) au secteur Musique pour tous, vous bénéficiez d'un rabais de 10 % sur les droits de scolarité pour la deuxième inscription et les suivantes.

Rabais FADOQ : Un rabais de 10 % est accordé aux membres du Réseau FADOQ [www.fadoq.ca](http://www.fadoq.ca) (personnes de 50 ans et plus).

### RÉSILIATION

En cas de résiliation, le remboursement des droits de scolarité est calculé **à partir de la date de réception par l'École d'un avis écrit d'abandon**. La Loi sur la protection du consommateur prévoit, à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes : 50 \$ ou une somme représentant 10 % des services qui n'ont pas été fournis.